

## CHAMPIONNAT DE LIGUE VOILE LEGERE 2017/2020

### INSTRUCTIONS DE COURSE OPTIMIST - DERIVEURS – MINIJI - HANSA

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les Règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017- 2020),
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement sportif et ses annexes de la ligue de Voile Nouvelle -Aquitaine.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information placé à l'entrée ou à l'intérieur du bâtiment du club. (Si différent voir annexe)

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Le programme est défini en **annexe**.
- 5.2 Selon les conditions météorologiques et les dispositions du plan d'eau, le Comité de course prendra toutes dispositions pour se conformer aux recommandations du règlement sportif du championnat de Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après l'heure précisée en **annexe**.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

#### 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

#### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

#### 9. MARQUES

Les marques de départ, de parcours sont définies en **annexe**.

#### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont, si nécessaire, définies en **annexe**.

## **11. LE DEPART**

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Si alignement différent, le préciser en **annexe**.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. **[DP]**
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5). Si délai différent, le préciser en **annexe**.

## **12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

Il n'est prévu aucun changement de parcours.

## **13. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée. Si alignement différent, le préciser en **annexe**.

## **14. SYSTEME DE PENALITE**

- 14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Pour toutes les classes, l'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## **15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

- (a) Temps cible précisé en **annexe**. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- (b) Temps limite du premier bateau pour finir : précisé en **annexe**.

## **16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si ce délai est différent, le préciser en **annexe**.
- 16.3 Des avis seront affichés aussitôt que possible et maximum dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité de l'épreuve
  - Bateaux accompagnateurs
  - Communication radio
- 16.7 Une demande de réparation doit être déposée : pas plus de 30 minutes après affichage de la décision. Ceci modifie la RCV 62.2

## **17 CLASSEMENT**

- 17.1 Pour le classement National des coureurs deux courses devront être validées pour la prise en compte des points au niveau fédéral.  
Si une seule course est validée, elle sera néanmoins prise en compte pour le championnat de ligue.
- 17.2 Le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise si 3 courses ou plus ont été validées
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Les coefficients seront affichés à l'heure indiquée en **annexe**.

## **18 REGLES DE SECURITE**

- 18.1 Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**. **[DP]**
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. **[DP]**
- 18.3 Utilisation du bout-dehors :  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

## **19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]**

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course.  
Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.  
Sur l'eau, un comité technique ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe**.

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera. (Modifié par l'article 12 du règlement sportif 2017-2020), pour les optimist Minimes D2 et Benjamin.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS [DP]**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

## **25. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **26. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en

course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**27. CADRE TECHNIQUE DE LIGUE REFERENT POUR L'EPREUVE**

Pour chaque épreuve du championnat, la Commission Sportive de la Ligue désigne un cadre technique référent qui sera l'interlocuteur privilégié et le conseiller à l'attention des arbitres, des organisateurs et des participants. La désignation de ce cadre est précisée en **annexe**.

**27. PRIX**

Des prix seront distribués en présence des participants

La Commission Régionale d'Arbitrage  
La Commission Sportive

Arbitres désignés : Voir en annexe

## Annexe aux Instructions

**Nom de la compétition : Chpt Ligue « Régate de ligue n°1 »**  
**IND Dériveurs Solitaire et Doubles – Miniji - Hansa**  
**Date : 17 mars 2019**  
**Lieu : ARCACHON**  
**Autorité Organisatrice : Cercle de la Voile d’Arcachon**  
**Grade : 5A**

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Le tableau officiel d’information est situé à l’entrée nord du RDC du club  
 2.2 Avis mis en ligne sur [www.voile-arcachon.org](http://www.voile-arcachon.org)

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mât de pavillons est situé en façade Nord (côté bassin) du Centre Nautique

### 5. PROGRAMME DES COURSES

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	16 mars 2019	11h00-13h et 16h-18h
Confirmation des Inscriptions	17 mars 2019	08h30 - 10h30
Clôture des inscriptions	17 mars 2018	10h30

Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d’avertissement	Classes
17 mars 2019	11h00	Toutes Classes

- 5.5 Le dernier signal d’avertissement ne sera pas fait après 15 h30

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

PAVILLONS DE CLASSE				
<b>Optimist – Open Bic – Miniji - Hansa</b>	<b>Solitaire OPTIMIST</b>	<b>Solitaire OPEN BIC</b>	<b>Miniji - Hansa</b>	
<b>Pavillons</b>	Logo Opti NOIR sur fond JAUNE	Open bic	CVA	
<b>Solitaire - Doubles</b>	<b>Solitaire LASER</b>	<b>Solitaire Laser 4.7</b>	<b>Solitaire IND (Europe, finn,...)</b>	<b>IND Double</b>
<b>Pavillons</b>	Laser ROUGE sur FOND BLANC	Laser ROUGE sur fond JAUNE	CVA	420

### 7. ZONES de COURSE

- 7.1 Répartition des classes sur les zones de course :

Zones de Course	Classes et Séries
ROND 1 : devant le port	Solitaire (Laser-Europe,...) et Doubles
ROND 2 : devant le club	Optimist et Open Bic avec Miniji-Hansa

- 7.2 La zone de course est définie comme la zone s’étendant **à 50 mètres** au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.

### 8. LES PARCOURS

- 8.2 Signaux définissant le parcours à effectuer :  
 8.2.1 **ROND 1 : Pour les séries Solitaire et Doubles :**

Parcours	Tableau / Pavillons
Parcours normal 2 tours	Flamme Numérique 2
Parcours réduit 1 tour	Flamme Numérique 1

**8.2.2 ROND 2 : Pour les classes Optimist, Open Bic et Hansa :**

Parcours	Tableau / Pavillons
Parcours unique	1 seul tour

**9. MARQUES**

**9. 1 ROND 1 (flamme jaune) : Pour les séries Solitaire et Double :**

Marques	Définition
Marques de départ D	Bouée cylindrique jaune
Marques de Parcours n°1, 2, 3T, 3B	Bouée cylindrique blanche FFV
Marques d'Arrivée	Bouée cylindrique jaune Banque Populaire

**9.2 ROND 2 (flamme rouge) : Pour les classes Optimist, Open Bic et Hansa**

Marques	Définition
Marques de départ	Bouée cylindrique jaune Banque Populaire
Marques de Parcours	Bouées cylindriques orange
Marques d'Arrivée	Bouée cylindrique jaune Banque Populaire

**15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

Séries	Temps cible	Temps limite du 1 <sup>er</sup> pour finir	Temps limite du dernier pour finir après le 1 <sup>er</sup>
Toutes SERIES	30 minutes	45 minutes	15 minutes

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Le secrétariat du jury est situé	RDC Centre Nautique
16.2 Temps limite pour réclamer après l'arrivée du dernier	45 minutes
16.3 La salle du Jury est situé	RDC Centre Nautique

**17. CLASSEMENT**

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.3 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés à **10h30**.

**18. REGLES DE SECURITE**

18.1 Pas d'émargement.

**21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Sans objet

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Sans objet

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

Sans objet

**26. CADRE TECHNIQUE DE LIGUE REFERENT**

Le cadre désigné pour l'épreuve est : Antoine PETIT

Hélène LA SALMONIE	Présidente du comité de course (Rond 1)
Christophe RICHARD	Comité de course en évaluation (Rond 1)
Patrick LONGUET	Adjoint comité de course (Rond 1)
Mireille LONGUET	Secrétaire comité (Rond 1)
Patrick HAMART	Président du comité de course (Rond 2)
Bertrand COUDERT	Président du Jury
Alain CANAC	Juge



## ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,  
L'Ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

### Rond 1 : Pour les séries Solitaire et doubles :

Parcours normal : Flamme numérique 2.



D - 1 - 2 - 3B/3T - 2 - 3B/3T - A

Les marques 3B et 3T forment une porte

La marque 3B doit être laissée à bâbord

La marque 3T doit être laissée à tribord

Parcours réduit : Flamme numérique 1.

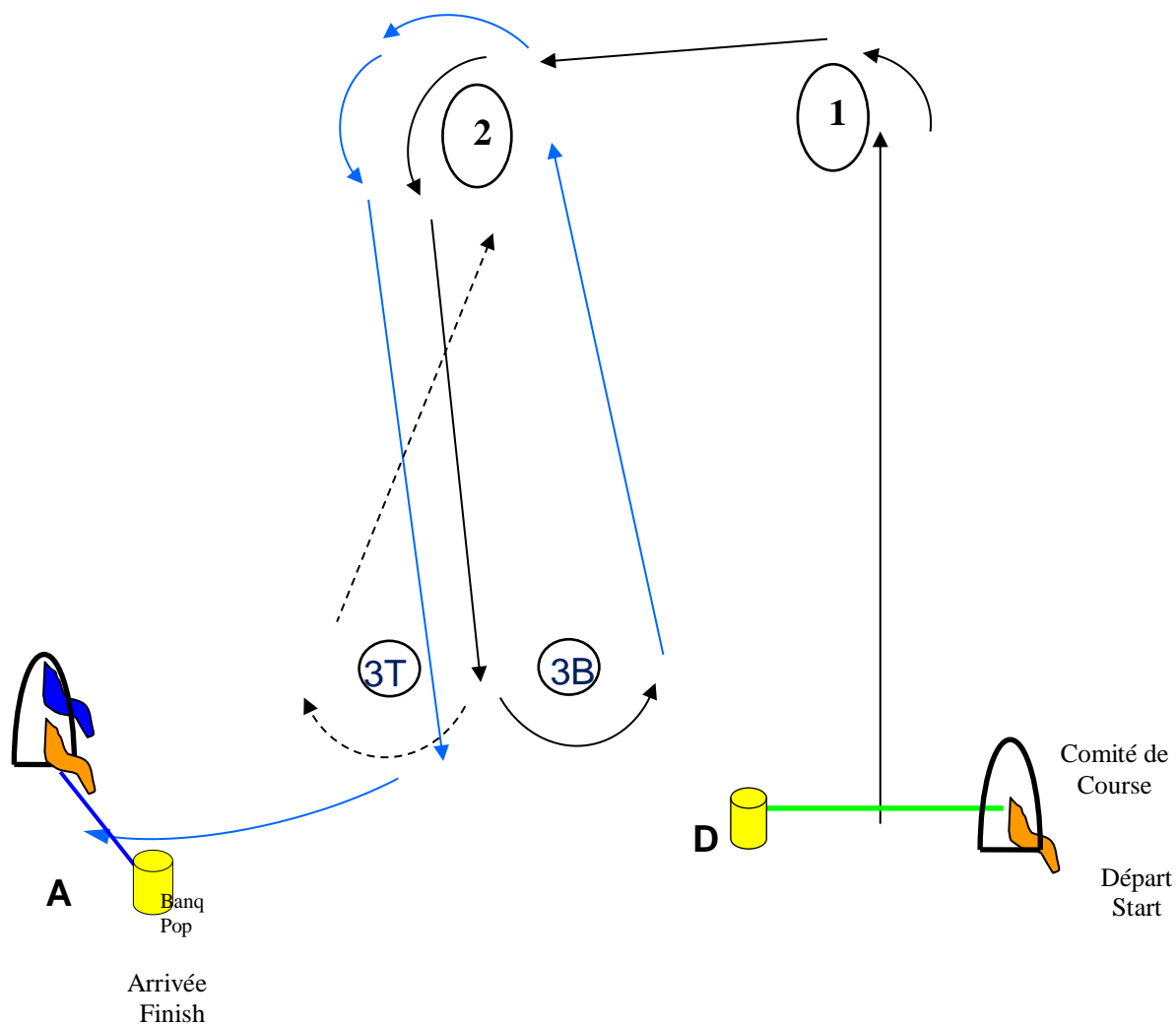


D - 1 - 2 - 3B/3T - A

Les marques 3B et 3T forment une porte

La marque 3B doit être laissée à bâbord

La marque 3T doit être laissée à tribord



Rond 2 : Pour les classes Optimist, Open Bic et Miniji - Hansa :

Parcours :

D – 1 – 2 – 3B/3T – A

*Les marques 3B et 3T forment une porte*

*La marque 3B doit être laissée à bâbord*

*La marque 3T doit être laissée à tribord*

